

Sciences Po Grenoble : pour la liberté académique et pour les libertés syndicales des personnels et des étudiant·e·s

lundi 8 mars 2021

- 
- 



Face aux propos et échanges par mails, et suite aux différentes réactions autour du groupe de travail de l'atelier « Racisme, islamophobie, antisémitisme » prévu pour la Semaine pour l'Égalité de Sciences-Po Grenoble, nous tenons à affirmer notre soutien plein et entier à une collègue enseignante-chercheuse de Science-Po Grenoble attaquée personnellement dans l'exercice de sa liberté académique.

En effet, non seulement sa légitimité et les travaux scientifiques qu'elle mobilisait pour l'organisation de l'atelier ont été déniés au nom d'opinions personnelles par deux enseignants, mais elle s'est retrouvée empêchée, suite aux pressions exercées par ces deux enseignants, d'organiser cet atelier comme initialement prévu. La violence morale et symbolique subie par notre collègue et l'absence de protection par la direction sont inacceptables.

Nous voulons ici réaffirmer l'indépendance des recherches de l'ensemble des universitaires comme une nécessité absolue. Le débat contradictoire doit se faire dans le respect de l'autre et dans la sérénité. Les échanges d'arguments et la méthode scientifique doivent toujours être le socle nécessaire à tout échange permettant ainsi les controverses scientifiques, nécessaires au progrès des connaissances dans tous les domaines. Nous apportons à ce sujet notre soutien à la direction du laboratoire PACTE, et affirmons notre accord complet avec leur communiqué.

Par ailleurs, nous souhaitons ici réaffirmer que le racisme et l'islamophobie n'ont pas leur place, ni dans les établissements d'enseignement supérieur, ni dans la société, et qu'il est donc nécessaire de les étudier pour les déconstruire. Censurer ou laisser censurer de tels champs de recherche n'est pas acceptable.

Enfin, nous apportons notre soutien aux étudiant·e·s et aux syndicats étudiants. Un enseignant de Sciences Po a tenté d'exclure de ses cours les étudiant·e·s syndiqué·e·s à l'Union Syndicale. Il

s'agit purement et simplement de discrimination syndicale. La liberté syndicale, pour les personnels comme pour les étudiant·e·s, n'est pas négociable.

Depuis des collages nominatifs sur les façades de Sciences Po le 4 mars, l'emballement médiatique présente les deux collègues comme des victimes. Si nous ne cautionnons pas les collages nominatifs, nous souhaitons réaffirmer que la mise en danger de l'ensemble des collègues ayant pris part à cette affaire résulte non pas d'affiches localisées, mais bien essentiellement du recours irraisonné aux médias : ce sont bien certains de ces médias, et ceux qui les ont prévenus et qui y ont témoigné, qui ont aussi fait le choix d'afficher publiquement les noms des personnes impliquées. Nous demandons à la direction de Sciences Po Grenoble de condamner publiquement ces propos et faits et de prendre les mesures qui s'imposent pour que le débat académique puisse se tenir dans un cadre serein et respectueux.

CGT Université de Grenoble, CNT Jeunes 38, RER-A, Solidaires étudiant-e-s Grenoble, Sud éducation Grenoble, Union des Étudiant·es de Grenoble, UNEF Grenoble, Union Syndicale Sciences Po Grenoble